



Union des Syndicats FO des Personnels du Ministère de la Justice

CHSCT MINISTERIEL ON TOURNE EN ROND !

Réunion du 12 octobre 2017. **ANNULÉE !**

CHSCTM du 18 octobre. **ENCORE REPORTÉ !**

L'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE** condamne fermement le report des réunions de travail et le CHSCTM de ce mois d'octobre ! Il est hors de question pour l'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE** de cautionner le laxisme dans cette instance à l'heure où la souffrance au travail pour les agents du ministère de la Justice n'a jamais été aussi importante.

L'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE** est d'autant plus amère que nos lettres ouvertes restent sans réponse et que nos demandes de groupes de travail pour avancer sur des sujets cruciaux sont toujours en attente ! Quel mépris !

À titre d'exemple, le projet de décret relatif aux responsabilités des chefs de service est une ineptie. L'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE** a déjà eu l'occasion de le dire et de l'écrire notamment lors de la séance du 18 septembre 2017, où cette circulaire ne nous convient pas. Elle ne nous convient pas quant à la manière dont elle a été élaborée, avec très peu de dialogue social. Vous ne parlez que des responsabilités des assistants de prévention et/ou des conseillers.

L'organisation du travail pour les personnels pénitentiaires proposé dans le rapport Mollard n'est pas plus acceptable. Les dispositions qu'il prévoit ne sont que les renoncements de l'État à structurer une politique, de qualité, qui intègre une réflexion sur les rythmes de travail des personnels dans l'administration pénitentiaire.

Il faut prendre en compte les apports de différentes recherches et de différents rapports d'évaluation (sur les Matins/Nuits par exemple) et sur les projets visant à améliorer les conditions de travail. Il y a eu un séminaire, peut-être vous rappelez-vous des petits fours, mais pour l'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE**, on se rappelle des engagements du Ministère et des services de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Lors de nos dernières rencontres, l'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE** n'a jamais cessé de dénoncer l'environnement fortement dégradé dans l'ensemble des établissements pénitentiaires.

L'obstination de la société Medica-Europe à contraindre les agents à des contres visites infernales, même pour ceux en situation d'accident de service, participe fortement à ce mal-être !

NON, LES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES NE SONT PAS DES FAINÉANTS !!!

À plusieurs reprises, l'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE** a demandé de ne plus engager de convention avec cette société, nous n'avons jamais obtenu l'once d'une réponse ! C'est inadmissible.

La Direction de l'Administration Pénitentiaire est la seule direction du ministère de la Justice à contraindre ses agents à subir l'acharnement de cette société privée, qui n'est ici, que pour se faire de l'argent sur la dégradation des conditions de travail et le mal-être des Personnels Pénitentiaires.

Au-delà de la Pénitentiaire, l'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE** dénonce encore une fois, la diminution des moyens de fonctionnement, les sous-effectifs, des organisations de services qui aggravent les conditions de travail de nombreux agents du Ministère de la Justice, entraînant une souffrance au travail accrue comme l'attestent depuis des années les rapports annuels des acteurs de prévention.

Nous vous rappelons ici notre lettre ouverte à notre Ministre de la Justice datée du 23 août 2017.

Si nous nous sommes permis de titrer cette lettre : « le lamentable est devenu une épidémie » ce n'est pas pour rien, ni pour le plaisir de faire des phrases !

L'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE** exige que soit porté à l'ordre du jour du prochain CHSCTM toutes ces thématiques et ceci dans les plus brefs délais.

La dégradation des conditions de travail rencontrée par un grand nombre des personnels justice nécessite que nos dirigeants prennent enfin conscience de la situation et y apportent des réponses.

L'urgence de la situation, pour l'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE**, doit permettre à l'ensemble des acteurs de prévention de pouvoir proposer aux personnels des solutions pour limiter et prévenir la souffrance au travail.

Par exemple, a-t-on un réel bilan des actions menées sur le terrain concernant le Plan d'Action ministériel en matière de Risques PsychoSociaux ?

En conséquence, vous demanderez à d'autres d'être au fait de la bienséance et de l'hypocrisie

Face à l'urgence, les questions d'hygiène et de sécurité au travail doivent être considérées comme priorité nationale au sein de l'ensemble du Ministère de la Justice !

Fait à Paris, le 5 octobre 2017

Pour l'Union Justice **FORCE OUVRIÈRE**
Les représentants du l'Union Justice FO au CHSCTM



Siège Social : 46, rue des Petites Écuries, 75 000 PARIS – Tél : 01 42 46 40 19 – Fax : 01 42 46 19 37
Boite Postale : 20236 – 75528 Paris cedex – Tel : 01.58.30.32.22 – Fax : 01.58.30.97.19
Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr